

L'OBSERVATOIRE

pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme

THE OBSERVATORY

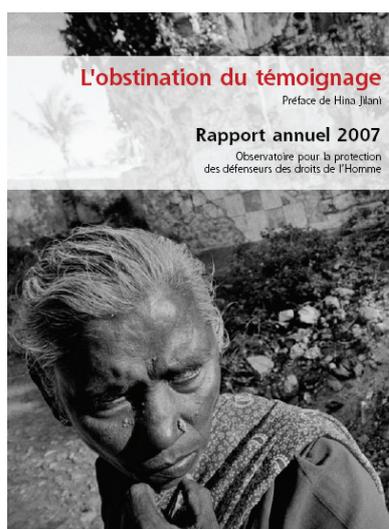
for the protection
of Human Rights Defenders

EL OBSERVATORIO

para la Protección
de los Defensores de Derechos Humanos

L'Obstination du témoignage

Publication du Rapport Annuel 2007



Dossier de presse

L'Obstination du témoignage

Rapport annuel 2007

Retour de bâton...

Depuis 60 ans, des femmes et des hommes promeuvent chaque jour la Déclaration universelle des droits de l'Homme, en témoignant au nom des victimes et en demandant justice pour les plus faibles. D'Andreï Sakharov à Digna Ochoa, de Shirin Ebadi à Hu Jia en passant par Nelson Mandela, ces défenseurs des droits de l'Homme ont contribué et contribuent toujours à faire en sorte que cette Déclaration soit une réalité vécue par tous au quotidien.

Mais ces noms célèbres cachent une multitude de défenseurs des droits de l'Homme plus anonymes, qui risquent également chaque jour de subir le contrecoup de leur engagement pour une société plus juste et plus libre.

L'Observatoire, qui accompagne, suit, et protège tout au long de l'année ces défenseurs, publie, comme chaque année, son Rapport annuel consacré à une année entière de combat pour les droits de l'Homme à travers le monde.

Différent des précédents sur la forme (cf. encadré page suivante), ce rapport confirme malheureusement sur le fond la tendance observée ces dernières années, à savoir la poursuite d'une répression toujours plus dure à l'encontre des défenseurs. Cette année encore, les quelques avancées partielles constatées ont en effet été à nouveau contrebalancées au mieux par une stagnation, au pire par une dégradation de la situation des droits de l'Homme et libertés fondamentales. Sans tomber dans le catastrophisme, la situation de ces droits et libertés et de leurs défenseurs qui est décrite dans ce

rapport annuel 2007 n'est pas ou peu satisfaisante.

Bien que les données statistiques soient difficiles à obtenir de façon précise pour chaque pays, de nombreux défenseurs continuent de payer aujourd'hui de leur vie leur engagement. Et si les mécanismes intergouvernementaux régionaux et internationaux de protection des droits de l'Homme ainsi que la médiatisation croissante de cas de défenseurs menacés permettent désormais d'assurer une meilleure protection pour beaucoup d'entre eux, ces derniers n'en sont pas moins toujours soumis à un harcèlement constant et à des lois de plus en plus



Wei Jingsheng, Ecrivain

Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, 1996

“Les activités de défense collective des droits du peuple chinois se sont rapidement développées ces dernières années, que ce soit en nombre ou en envergure, ce qui a conduit à l'émergence de nombreux avocats et défenseurs des droits de l'Homme spécialisés dans cette défense collective. (...).”

Parallèlement, la répression du PCC à l'encontre du mouvement de défense des droits de l'Homme s'est largement développée, organisée et systématisée, et des règles de procédure ainsi que des objectifs clairs ont été définis par le parti. D'une part, un puissant système de répression composé de 200 000 membres de la police militaire qui sont équipés des dernières technologies et qui coopèrent avec la police locale vise à la répression de toute activité de défense des droits de l'Homme. D'autre part, le PCC, en incarcérant et en torturant les activistes et les figures de proue de défense des droits de l'Homme, tente de les détruire physiquement et mentalement. De nombreux prisonniers politiques ont ainsi été a néantis sur ces deux plans, perdant ainsi leur capacité à continuer de vivre.

Pire encore, en 2007, la répression du gouvernement chinois s'est accentuée, afin qu'aucune voix dissidente ne vienne perturber les Jeux olympiques de 2008. L'ampleur de cette répression est désormais connue des sportifs, des médias et des touristes occidentaux. En interdisant à leurs sportifs d'exprimer leurs opinions politiques pendant les Jeux olympiques, certains pays occidentaux, tels que la Belgique, le Royaume-Uni ou la Nouvelle-Zélande, se sont rendus complices de la répression menée par les autorités chinoises.”

Extraits de la contribution de Wei Jingsheng à la publication du rapport annuel 2007 de l'Observatoire



liberticides, qui les empêchent de mener à bien leurs activités dans des conditions sereines.

Les arrestations arbitraires, les condamnations au terme de procès inéquitables, ou encore les placements en résidence surveillée se sont poursuivis cette année, et sont autant de freins à l'action de centaines de défenseurs des droits de l'Homme à travers le monde. L'obsession de "la sécurité" prend désormais le pas sur la nécessaire liberté des citoyens, y compris au sein des États les plus démocratiques. Par ailleurs, l'année 2007 a confirmé la tendance à la criminalisation de la protestation sociale dans de nombreux pays du monde.

Ces évolutions ont des répercussions importantes sur le système international de protection des droits de l'Homme, en proie à des tentatives d'affaiblissement. Victimes de leur efficacité sur le terrain, les défenseurs des droits de l'Homme subissent par conséquent aujourd'hui un retour de bâton de la part des États les plus répressifs, contre lequel nous devons immédiatement réagir, sous peine d'un retour en arrière.

Cette année du soixantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du dixième anniversaire de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme devrait donc être pour nous et pour toutes celles et tous ceux qui prennent le risque de défendre sur le terrain les droits et libertés une occasion de nous réjouir, et de souhaiter longue vie à ces textes qui constituent le cœur du dispositif de protection des droits de l'Homme qui s'est mis en place depuis la Seconde guerre mondiale.

Certes, mais l'actualité est là de par le monde pour nous rappeler combien les indicateurs restent trop souvent au rouge en matière d'accès aux libertés et droits fondamentaux. Et le premier de ces baromètres consiste certainement en la façon dont les défenseurs des droits de l'Homme peuvent agir sur le terrain.

Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH
Eric Sottas, Secrétaire général de l'OMCT

Un "nouveau rapport" annuel...

Comprendre l'actualité à l'aune de la situation vécue par les défenseurs, est probablement l'intérêt majeur de cet ouvrage, que nous publions maintenant depuis neuf ans.

Et c'est précisément parce que la corrélation entre la situation des défenseurs des droits de l'Homme et celle des sociétés dans lesquelles ils vivent est aussi évidente, parce qu'une aggravation de leurs conditions de travail ou d'existence préfigure *de facto* une détérioration générale des libertés dans leur pays, que nous avons décidé, cette année, de modifier le format de ce Rapport annuel, afin de replacer l'analyse des formes de répression que subissent les défenseurs dans le contexte, qui leur est indissociable, des combats qu'ils mènent pour les droits de l'Homme.

Un nouveau rapport annuel, donc, qui permet de s'attarder plus longuement sur la situation politique et géopolitique du pays dans lesquels ces défenseurs engagent leurs actions, et permet de mieux comprendre les difficultés auxquelles ces derniers sont confrontés.

Comment effectuer un travail de soutien psychologique auprès des victimes d'exactions, lorsqu'il est impossible de circuler à l'intérieur d'un pays comme le Soudan, en proie à la guerre ? Peut-on développer un programme de prévention efficace contre les crimes sexuels en République Démocratique du Congo (RDC), lorsque l'on est soit même menacé de mort en tant que militant associatif ? Qui, en Russie, peut aujourd'hui se permettre de s'attaquer au régime, sans subir d'une façon ou d'une autre la violence de groupes qui lui sont totalement dévoués, ou encore le contrôle Service d'enregistrement fédéral, nouvel organisme d'Etat extrêmement tatillon ? Combien de trésors d'habileté faut-il, enfin, à des internautes chinois, pour échapper à l'omniprésence du «Big Fire Wall», probablement devenu aujourd'hui le plus efficace des virus anti-démocratiques, et bénéficiant de la complicité des grandes multinationales du secteur ?

Ces quelques exemples montrent combien les activités de défenseurs sont précaires, et quelles formes de répression peuvent avoir comme répercussions sur les activités de ces défenseurs au quotidien.

Pour consulter l'ensemble des cas traités par l'Observatoire en 2007 :

<http://www.fidh.org> - <http://www.omct.org>



L'Observatoire

pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme

Programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de Organisation mondiale contre la torture (OMCT), l'Observatoire a été créé en 1997. Ce programme d'action est fondé sur la conviction que le renforcement de la coopération et de la solidarité à l'égard des **défenseurs des droits de l'Homme** et de leurs organisations contribue à briser l'isolement dans lequel ils se trouvent. Il se base également sur le constat de la nécessité absolue d'une réponse systématique des ONG et de la communauté internationale à la répression dont sont victimes les défenseurs.

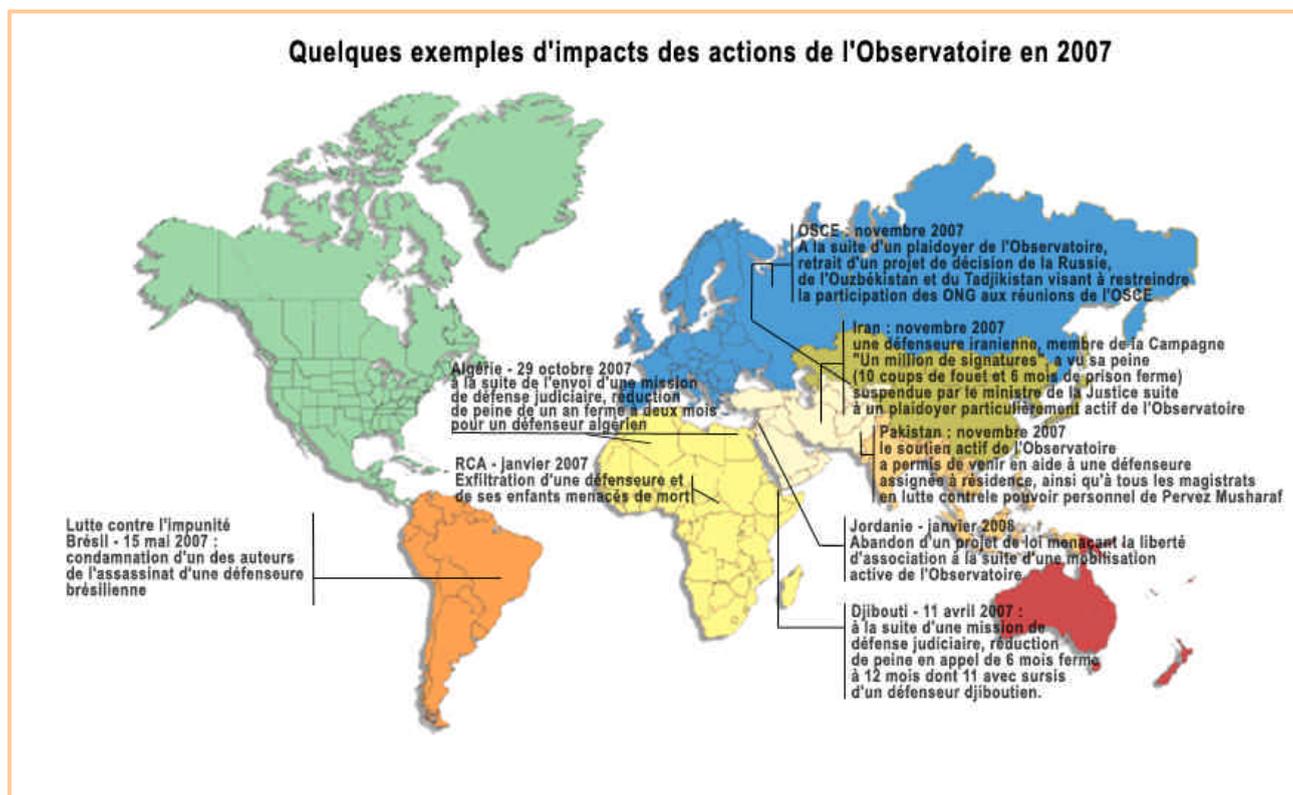
L'objectif de ce programme est double : intervenir pour prévenir ou remédier à des situations précises de répression contre les défenseurs des droits de l'Homme, et contribuer à la mobilisation internationale en faveur de la reconnaissance de leur rôle et de leur nécessaire protection aux niveaux régional et international.

Les principales actions de l'Observatoire peuvent être résumées de la manière suivante :

- **alerte systématique de la communauté internationale** par le biais d'appels urgents, de lettres ouvertes et de communiqués. En 2007, par exemple, l'Observatoire a lancé environ 346 interventions urgentes concernant des atteintes diverses aux défenseurs des droits de l'Homme (assassinats, mauvais traitements, tortures, arrestations et détentions arbitraires, instrumentalisation de la justice, campagnes de diffamation...).

- **missions internationales d'enquête, d'observation judiciaire et de solidarité.** Ces missions portent sur des situations particulières concernant des défenseurs directement menacés, dans des pays comme le Cambodge, où une mission a été envoyée en juin 2007. Celle-ci avait pour objectif d'évaluer la mise en oeuvre effective des libertés d'expression et de réunion pacifique, avec une attention toute particulière portée à la situation des activistes se consacrant au problème des expulsions forcées des populations rurales et autres groupes vulnérables.

Quelques exemples d'impacts des actions de l'Observatoire en 2007





Mobilisations et témoignages...



“Je viens d'être relâché. Merci à vous tous pour vos alertes, qui ne peuvent que m'encourager dans mes convictions de défenseur des droits de l'Homme. Un grand merci encore à vous tous.”

Jean-Paul Noël Abdi,
Président de la Ligue djiboutienne des droits humains.

Le 2 décembre 2007, M. Noël Abdi avait été arrêté puis placé en garde à vue dans les locaux de la police judiciaire de Djibouti, où il avait été interrogé sur la diffusion d'un communiqué dans lequel il dénonçait la corruption du pouvoir en place et le risque de fraudes électorales lors des législatives de janvier 2008. Quelques heures plus tard, il avait été transféré dans un centre de rétention.

L'action et les efforts continus de l'Observatoire auprès des autorités djiboutiennes ont permis la libération immédiate de M. Abdi le lendemain de son arrestation.



Syria: Human rights groups attack activists' bans

Damascus, 7 Nov. (AKI) - Two leading human rights organisations have attacked what they call "the increase of oppressive measures" that have affected activists working for human rights in Syria.

The International Federation for Human Rights and the World Organisation against Torture said there was a growing number of arrests, as well as bans on meetings, demonstrations and travel under the state of emergency and martial law that's been in place for 50 years.

In a joint statement issued by the Observatory for the Protection of Human Rights, the two international organisations urged Damascus to cancel "every kind of repressive measure" which represented "an open violation of the international commitments that Syria had accepted in signing numerous international conventions related to human rights".



“Merci pour votre soutien continu. J'espère que nos amis dans le domaine des droits de l'Homme partageront notre immense gratitude.”

Susan Tahmasebi,
membre de la campagne
"Un million de signatures"

L'action de l'Observatoire a permis en novembre 2007 que la condamnation de Delaram Ali, une autre militante impliquée dans la campagne, ne soit pas mise en oeuvre.

Delaram Ali a été condamnée le 4 novembre 2007 en appel à six mois d'emprisonnement et dix coups de fouet pour "participation à un rassemblement illégal", "propagande contre l'Etat" et "trouble à l'ordre public".



Un Organismo internacional denuncia el persistente acoso contra Mohamed Abbou

El Observatorio para la Protección de los Defensores de los Derechos Humanos denunció hoy, 'una vez más', los actos de acoso contra el abogado Mohamed Abbou, miembro del Consejo Nacional para las Libertades en Túnez (CNLT) y de la Asociación Internacional de Apoyo a los Presos Políticos (AISPP).



GULF Daily News The voice of Bahrain

Appeal to drop activist's case

By Geoffrey bew

MANAMA

AN international organisation has backed calls for legal proceedings against a Bahrain human rights activist to be dropped. Bahrain Youth Society for Human Rights president Mohammed Al Maskati was summoned to the Lower Criminal Court earlier this month to answer charges of "activating an unregistered association before issuing the declaration of registration".

Now the Observatory for the Protection of Human Rights Defenders, a joint programme of the World Organisation Against Torture and the International Federation for Human Rights, has called for urgent intervention in the situation.

It has urged the authorities to end its judicial action against Mr Al Maskati and ensure all members of his society are able to carry out their work freely.

"J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons gagné le procès aujourd'hui. Un des principaux facteurs qui y ont contribué, a été l'importance de l'attention internationale portée à cette affaire."



Stanislas Dmitrievsky

Oksana Chelysheva, journaliste à l'agence d'information russo-tchéchène, présidente de la Fondation Nizhny Novgorod pour la promotion de la tolérance.

L'Observatoire a mandaté le 26 octobre 2007, une mission d'observation judiciaire au procès de M. Stanislas Dmitrievsky, défenseur russe, inculpé pour avoir co-organisé les "marches du désaccord". Cette mission faisait suite à de nombreuses interventions urgentes autour de son cas.

INTERNATIONAL
Herald Tribune Europe

TODAY'S NEWSPAPERS

GAZETA

REPORT ALLEGES CRACKDOWN ON HUMAN RIGHTS GROUPS: A report released Thursday by a coalition of international human rights watchdogs sharply criticized the Russian government for what it termed "repressive tendencies of the state in relation to civil society. The annual report, prepared by the International Federation for Human Rights and the World Organization Against Torture, suggested that tougher enforcement of registration and finance-related regulations for independent Russian NGOs hassled such groups to soften th criticism of the state. Svetlana Gannushkina, the head of the refugee-rights group Civic Assistance, told the newspaper that her group was charged with violating Russia's extreme laws, but that authorities took no action when she herself was targeted for assassination on hate websites. "That's not extremism, it seems," she told the newspaper.

"Nous en profitons également pour vous remercier encore une fois de votre soutien indéfectible que l'Observatoire a accordé à notre famille."

Pour la famille Faïda Justin

Antoinette Faïda Mukamutoni, défenseuse rwandaise exfiltrée par l'Observatoire en 2006, qui a également aidé sa famille à venir la rejoindre en 2007

AL BAYANE
Fondateur: Ali Yala - Directeur de la publication: Ahmed Zaki

FIDH et OMCT vivement préoccupées (7/13/2007)

Les récentes interventions des forces de l'ordre contre les manifestations pacifiques entreprises par des organisations syndicales ou de défense de droits humains, ou contre les sit-in organisés par les associations de diplômés en chômage, continuent de susciter préoccupations et rejet de milieux de défense des droits humains. La Fédération internationale des droits humains (FIDH) et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) sont montées au créneau.

C'est à travers un document émanant de l'Observatoire pour la protection des droits de l'homme, leur programme conjoint, que les deux organisations ont élevé leur voix. Il s'agit d'une lettre ouverte adressée au ministre de l'Intérieur où sont rappelés certains graves actes de matraquage des forces de l'ordre à l'encontre de manifestations pacifiques à la faveur des libertés syndicales, de solidarité avec des activistes en matière des droits de l'homme, ou du droit du travail. Considérant que les faits mentionnés constituent des « violations graves » des dispositions de la Déclaration onusienne, l'Observatoire exprime sa « vive préoccupation » et « prie les autorités marocaines de garantir en toute circonstance l'intégrité physique et psychologique des défenseurs des droits de l'Homme au Maroc, notamment les personnes engagées dans la défense des droits économiques et sociaux.



Hina Jilani : « Ces dernières huit années ont vu s'épanouir des sociétés civiles nationales vibrantes »

L'année 2008 marque non seulement le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme mais également le 10^{ème} anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (soit la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme), qui fut adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. En 2000, l'Assemblée générale et le Secrétaire général m'ont confié le mandat de promouvoir et de mettre en œuvre cette Déclaration. Comme mon temps en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme touche à sa fin, il est particulièrement propice que je prenne le temps de me pencher sur le bilan des années passées et de réfléchir aux défis qui restent à relever à l'avenir.

Pendant mes huit années de mandat, j'ai présenté 34 rapports, dont 21 à la Commission des droits de l'Homme, 7 à l'Assemblée générale et 6 au Conseil des droits de l'Homme. J'ai effectué 14 visites de pays dans 12 pays (l'Angola, le Brésil, la Colombie, le Guatemala, l'Indonésie, Israël et le Territoire palestinien occupé, le



Hina Jilani, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme (2000-2008).

Kirghizstan, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Nigeria, la Serbie y inclus le Kosovo, la Thaïlande et la Turquie). J'ai envoyé plus de 2 000 communications à 120 pays sur la situation de plus de 3 300 défenseurs, dont 22% étaient des femmes défenseurs. Enfin, j'ai publié 40 communiqués de presse afin de sonner l'alarme sur la situation des défenseurs dans 28 pays.

Adversité

Ces chiffres témoignent de mon choix d'adopter une définition large des défenseurs des droits de l'Homme conformément à la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, qui stipule que les gens qui, individuellement ou en groupe, promeuvent et luttent pour la réalisation des droits de l'Homme sont des défenseurs des droits de l'Homme. J'ai prêté une attention particulière aux défis auxquels sont confrontées les femmes défenseurs, qui nécessitent des mesures de protection additionnelles afin de travailler dans un environnement sûr. J'ai également mis en évidence

l'adversité à laquelle sont confrontés les défenseurs qui jouissent d'une moindre protection et qui sont plus à risque de violations, tels que les défenseurs qui défendent les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les droits des peuples autochtones, des minorités et des LGBT.

Je suis particulièrement satisfaite de constater qu'au cours de mon mandat, la Déclaration des défenseurs des droits de l'Homme a acquis considérablement de visibilité, et qu'une référence directe à ce texte est désormais incluse dans plusieurs documents et instruments aux niveaux international, régional et national. Sur la base des droits et des principes inscrits dans la Déclaration, j'ai réalisé des études approfondies sur des enjeux thématiques qui ont contribué au développement et à l'articulation du discours des droits de l'Homme sur les défenseurs, et à l'identification d'une série de recommandations et de lignes directrices visant à faciliter la mise en œuvre de la Déclaration.

Ces dernières huit années ont aussi vu s'épanouir des sociétés civiles nationales vibrantes, ainsi que la création et le développement de réseaux et de coalitions - tant au niveau régional qu'international - de défenseurs des droits de l'Homme qui identifient le mandat comme étant leur mécanisme de protection.



Ce sont des développements que j'ai fortement encouragés. J'ai aussi activement appuyé la création de mécanismes régionaux des droits de l'Homme et l'adoption de cadres normatifs pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, tels que le Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'Homme de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, et les Orientations de l'Union européenne sur les défenseurs des droits de l'Homme (2004).

Néanmoins, plusieurs défis doivent encore être relevés afin que les défenseurs des droits de l'Homme puissent être protégés de façon efficace. Tout d'abord, toutes les parties prenantes doivent continuer d'accorder une attention soutenue à la situation des

groupes vulnérables des défenseurs des droits de l'Homme. La dimension du genre dans les risques encourus lors de la défense des droits de l'Homme est particulièrement importante.

Un environnement sûr...

Beaucoup a été accompli, et l'élan ne doit pas fléchir. Un degré plus important de coopération entre le mandat des défenseurs des droits de l'Homme et les États doit également être atteint, particulièrement de la part des États qui sont le moins réceptifs. Enfin, les mécanismes régionaux de protection des droits de l'Homme doivent être habilités et pleinement appuyés par tous les acteurs afin de garantir que les défenseurs des droits de l'Homme puissent profiter de la protection et de la légitimité

offertes par un cadre régional des droits de l'Homme engagé.

Depuis sa création en 1997 par la FIDH et l'OMCT, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme n'a eu de cesse de dénoncer les actes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme à travers le monde, ce qui nuit à leurs activités légitimes et non-violentes de défense des droits de l'Homme. J'apprécie le travail admirable de l'Observatoire, et je l'encourage à poursuivre ses efforts en faveur de la mise en place d'un environnement sûr pour tous les défenseurs des droits de l'Homme.

Hina Jilani

(nb : Les titre et intertitres choisis ne sont pas de l'auteur)

De la Déclaration à la Représentante : Genèse de la reconnaissance du statut de défenseur des droits de l'Homme

En décembre 1998, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la "Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus", dont l'importance allait s'avérer cruciale pour la défense des promoteurs des libertés et des droits fondamentaux à travers le monde.

Le fait même de reconnaître qu'il existait une catégorie de femmes et d'hommes dont l'action les qualifiait comme défenseurs des droits de l'Homme constituait en effet alors, au niveau international, un progrès de la conscience humaine. Simultanément, la nécessité de protéger ces personnes, cibles privilégiées de la répression de gouvernements autoritaires, montrait le chemin qu'il restait encore à parcourir.

Enfin, conscients qu'une telle Déclaration n'avait de sens que si un mécanisme international assurait sa mise en œuvre dans la pratique quotidienne, les délégués de l'Assemblée générale devaient accepter la création d'un poste de Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme.

Depuis 2000 Madame Hina Jilani a été choisie pour occuper ce mandat, renouvelé en 2004. Son mandat ne pouvant être renouvelé une deuxième fois, Mme Margaret Sekaggya lui a succédé le 1er mai 2008, en temps que Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'Homme sur la situation des défenseurs.

Consciente que l'action la plus efficace est celle qui s'exerce au plus près de la victime, Mme Hina Jilani s'est mobilisée, aux côtés de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, pour renforcer ou créer les mécanismes régionaux destinés à parachever cette protection des défenseurs.

Ces dix dernières années ont par conséquent été dix années d'élaboration de mécanismes de protection des défenseurs des droits de l'Homme, et ceux-ci fonctionnent aujourd'hui incontestablement en Afrique, en Amériques et en Europe.



Portraits de défenseurs



Ales Bialiatski, Viasna
(organisation illégale)

Au Bélarus, Alès Bialiatski face à l'un des derniers dinosaures de l'Est

En 2007, le régime autoritaire du président Aleksandre Loukachenko a continué de réprimer toutes celles et tous ceux qui luttent pour la démocratie et le respect des droits de l'Homme au Bélarus. Selon le Centre des droits de l'Homme "Viasna", 617 personnes ont ainsi été arrêtées et fait l'objet de poursuites judiciaires pour avoir participé, pour la plupart, à des manifestations. Comme en 2006, de nombreuses manifestations ont été violemment réprimées, les manifestants ont été passés à tabac par la police puis arrêtés. Les autorités bélarusses n'ont pas non plus hésité à faire licencier ou à exclure des universités certains défenseurs.

Alès Bialiatski, 46 ans, est l'un des rares défenseurs à oser défier le régime en demandant des réformes démocratiques. Depuis le début des années 1980, il participe activement au mouvement national et démocratique. Organisateur des premières manifestations publiques contre le totalitarisme, il est arrêté pour la première fois en 1988. Depuis, il a été arrêté plus de 25 fois pour l'organisation de différentes manifestations démocratiques.

Membre de l'Union des écrivains du Bélarus, il est l'un des fondateurs de l'Association des jeunes écrivains *Touteïchyia* (Les gens d'ici) qu'il dirige de 1986 à 1989.

A partir de 1996, il préside le Centre des droits de l'Homme "Viasna". Après la fermeture du Centre par les autorités en octobre 2003, il continue à diriger l'action de l'association devenue illégale. A partir de 1998, il devient rédacteur du bulletin de défense des droits de l'Homme "Droit à la liberté". Dans la période de 2000 à 2004, il est responsable du groupe de travail de l'Assemblée des organisations démocratiques non-gouvernementales qui réunit plus de 500 ONG bélarusses.

Lauréat des plusieurs prix des droits de l'Homme : Andrej Sakharov Freedom Award (Norvège, 2006), Homo nomini (République Tchèque, 2006), Per Anger Prize (Suède, 2006), Treno della memoria (Italie, 2007), il a été nommé au Prix Nobel de la paix en 2007.

Diana Milena Murcia Collectivo de Abogados - Colombie

Diana Milena Murcia, avocate engagée dans la défense des droits de l'Homme, est membre de l'association colombienne « Colectivo de Abogados Alvear Restrepo » depuis 2001. Spécialiste de la militarisation de la Colombie, elle travaille également à la dénonciation des fumigations et des violations



Entraînement de groupes paramilitaires en Colombie (Image N. Joxe)

des droits de l'Homme commises dans le cadre du « Plan Colombie ». Elle se rend régulièrement dans les zones concernées où elle recueille des témoignages directs.

Elle dénonce notamment l'immunité accordée à des mercenaires américains coupables de trafic de drogues et autres délits. Diana a récemment accompagné, en tant qu'experte, une mission de l'ONU sur la question des mercenaires latino-américains envoyés en Irak dans des conditions plus que précaires.

En raison de ces activités de défenseur des droits de l'Homme et parce qu'elle dénonce, en particulier, les graves violations commises par les paramilitaires en Colombie, Diana a fait plusieurs fois l'objet de menaces de mort.



Mexique : Marisela Ortiz Rivera, Témoignage d'une défenseure

Marisela Ortiz Rivera, co-fondatrice de l'organisation "Ramenez nos filles à la maison" ("Nuestras Hijas de Regreso a Casa"), nous raconte sa quête de justice et de vérité pour les jeunes femmes disparues à Ciudad Juárez, Chihuahua, Mexique.



(texte modifié en raison du format de ce dossier de presse).

« En février 2001, mon histoire personnelle s'est profondément transformée lorsque j'ai appris qu'une ancienne de mes étudiantes avait disparu à Ciudad Juárez. Le corps sans vie de Lilia Alejandra García Andrade est apparu sept jours plus tard, portant des signes de violence et d'abus sexuels.

Plutôt que d'enquêter sur les disparitions de ces jeunes femmes, les autorités ont initié une campagne d'harcèlements, d'accusations, de mauvais traitements et de menaces sérieuses à l'encontre de ma famille et de moi-même. Ces actions émanent des personnes censées se dévouer à l'enquête de ces assassinats réguliers de femmes et de filles pauvres. J'ai subi des menaces verbales par des personnes armées qui étaient parfois connues. En 2001, le procureur général de l'État de Chihuahua de l'époque, M. Arturo González Rascón, profita d'une manifestation que j'avais organisée avec les familles des femmes qui avaient disparues pour me dire qu'il valait mieux laisser les morts reposer en paix, puisque mes filles, qui sont encore en vie, pourraient subir le même sort.

Depuis que la situation a été portée sur la scène internationale, l'État et les autorités ne veulent pas en parler, et le féminicide est désormais dissimulé par une politique du secret, du mutisme et de l'intimidation. Parallèlement, les autorités ont ressorti les vieilles stratégies qui visent à nous faire taire : des émissions de télévision sont réalisées afin de nous présenter à la communauté comme des délinquants et des gens qui ont "sali" l'image de la ville, d'inciter à la haine à notre encontre, et de convaincre la communauté de s'unir contre des gens néfastes comme nous.

Les choses ne seront jamais plus comme avant. Ainsi, j'amène toujours mes enfants avec moi, peu importe où je vais, parce que je ne sais jamais quand les menaces se concrétiseront. Nous regardons toujours derrière nous, nous nous réveillons en sursaut, et nous nous parlons jusqu'à 40 fois par jour afin de vérifier que tout va bien.

*Nous n'abandonnerons pas. Toutes ces menaces et agressions ne font que nous rendre plus fortes dans notre lutte commune qui vise à rendre Juárez sûre afin que les femmes puissent marcher sans peur. Nous luttons avec la confiance que nous verrons **nos filles revenir à la maison**, et qu'un jour notre cri "Aucune de plus !" sera enfin une réalité. Alors, nous pourrions dire que dans ce pays, dans l'État de Chihuahua et à Juárez, justice a été faite. »*

Actes de harcèlement à l'encontre des femmes défenseures (extrait de la fiche Mexique du Rapport annuel 2007)

« Les femmes mexicaines qui luttent en faveur des droits des femmes et pour leur droit à la justice ont elles aussi fait l'objet de multiples actes d'intimidation afin de les dissuader de poursuivre leurs activités.

Ainsi, les membres de l'association "Puissent nos filles rentrer à la maison" (*Nuestras Hijas de Regreso a Casa*), une organisation qui milite pour que justice soit rendue aux femmes enlevées et assassinées à Ciudad Juárez (État de Chihuahua), ont fait l'objet d'insultes, de menaces et d'actes de harcèlement en raison de leurs activités. Par exemple, le 10 juin 2007, Mmes **Maria Luisa García Andrade** et **Marisela Ortiz Rivera**, membres de cette association, ont reçu des menaces et des insultes par courriers électroniques.

Le 22 juin, Mme Ortiz a de nouveau reçu des menaces de mort. De même, le 7 mai 2007, Mme **Lydia Cacho Ribeiro**, présidente du Centre de crise pour les victimes - Centre intégral d'attention aux femmes (*Centro de Crisis para Víctimas - Centro Integral de Atención a las Mujeres - CIAM*) à Cancún (État de Quintana Roo), a été victime d'une tentative d'assassinat. Le 2 mai 2007, Mme Cacho avait témoigné lors d'un procès contre un entrepreneur, poursuivi pour prostitution infantile et traite d'enfants. Lors de cette audience, cet entrepreneur l'avait menacée. »



L'obstination du témoignage

Préface de Hina Jilani

Rapport annuel 2007

Observatoire pour la protection
des défenseurs des droits de l'Homme

"En 2008, l'Observatoire poursuit son action de protection"

L'Observatoire a poursuivi son action de protection en 2008. Ainsi, en Afrique, les défenseurs se sont une fois de plus retrouvés en première ligne de la répression lors des situations de crise qu'a connues le continent : au Tchad, au Zimbabwe, au Kenya, les défenseurs des droits de l'Homme ont systématiquement été inquiétés pour avoir témoigné, protesté ou condamné les violations des droits de l'Homme perpétrées lors de ces événements. De même, en Amérique latine, l'Observatoire poursuit ses interventions urgentes dans les cas de criminalisation de la protestation sociale ou pour protéger les défenseurs stigmatisés par les autorités, comme cela a été le cas en Colombie, au Guatemala ou encore au Pérou. En Iran, l'Observatoire continue sans relâche de rendre compte des condamnations prononcées à l'encontre des membres de la campagne "Un million de signatures" et à intervenir, de manière plus générale, dans les cas de harcèlement judiciaire à l'encontre des défenseurs, comme cela a été le cas en Russie ou en Egypte, où la liberté d'association n'est pas respectée.